



ASSEMBLEE GENERALE 2023 DU CREM

Procès-verbal de la 35^e Assemblée Générale du Crem

3 avril 2023 à 18h00 à la Salle Communale de Martigny

24 membres du Crem sont présents

24 membres du Crem se sont excusés

48 membres du Crem sont absents

Mot de bienvenue

En sa qualité de président, M. Blaise Larpin a l'honneur d'ouvrir officiellement les assises annuelles 2023 du Crem à 18h05 au nom de son Comité. Il souhaite la bienvenue dans la salle communale de Martigny aux membres et aux personnes présentes en leurs titres et fonctions qu'il remercie chaleureusement pour leur présence.

Avant de débiter l'Assemblée, il doit excuser l'absence de M. Joël Fournier du Comité du Crem.

Il propose de désigner Mme Emilie Lugin comme secrétaire de l'Assemblée et de nommer M. Aldo Resenterra comme scrutateur de la soirée en cas de besoin, si celui-ci accepte, ce qui est le cas et qui ne suscite aucune réaction contraire de la part de l'Assemblée.

Il rappelle l'ordre du jour proposé par le Comité :

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2022
2. Mot du président
3. Présentation et approbation du rapport d'activités 2022
4. Présentation du compte de résultats et du bilan 2022
5. Rapport du réviseur des comptes
6. Approbation des comptes 2022
7. Décharge aux membres du Comité et aux dirigeants
8. Comité : démissions et nominations statutaires
9. Désignation du réviseur des comptes
10. Stratégie future : présentation et approbation
11. Proposition de modification des statuts : présentation et approbation
12. Fixation du montant des cotisations
13. Divers

Le Président consulte l'Assemblée sur des souhaits de modifications à apporter à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, il propose de débiter officiellement l'assemblée annuelle, celle-ci ayant été convoquée valablement conformément aux statuts du Crem et peut donc légitimement siéger.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022

M. Blaise Larpin propose de ne pas donner la lecture complète du procès-verbal de la dernière Assemblée générale qui a été communiqué aux membres avec la convocation à la présente Assemblée. Il demande à l'Assemblée si elle a des remarques sur ledit procès-verbal, ce qui n'est pas le cas. Aucune opposition ni abstention n'est signalée.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 est donc accepté à l'unanimité par l'Assemblée. Le Président remercie Mme Emilie Lugin pour sa rédaction.



2. Mot du président

M. Blaise Larpin commente que le fait de présider une association, qu'elle soit semblable au Crem ou une simple association musicale ou sportive, n'est que rarement une sinécure. En ce sens, l'année 2022 du Crem n'aura pas épargné son Président et son Comité.

Il explique qu'en 2022, le Crem a fait face à deux défis principaux : le départ de collaboratrices et collaborateurs et l'hyperspécialisation des projets de Recherche Appliquée et Développement. Si le départ de collaboratrices et collaborateurs peut s'expliquer par plusieurs facteurs, il en retient trois :

1. Le domaine de l'énergie est en pleine croissance
2. De plus en plus d'acteurs se lancent dans des prestations de service aux collectivités publiques et entreprises
3. Il y a un manque d'ingénieurs qualifiés sur le marché, ils sont donc courtisés

La reconfiguration du monde de la Ra&D, avec notamment l'arrivée de grandes institutions universitaires sur le terrain traditionnel des acteurs historiques de la recherche dite appliquée, a pour conséquence la nécessité de disposer d'une multitude de compétences spécialisées que des petits instituts de recherche ne peuvent pas avoir. Une petite institution comme le Crem n'a pas la taille critique pour être compétitive dans ce monde-là.

Dès lors, le Comité a agi en 2022 de la manière suivante :

- Premièrement, concernant la Ra&D, contraint par la diminution progressive des ressources et d'entente avec le Service des hautes écoles du Valais, le Comité a négocié une reprise des activités de Ra&D par la HES-SO Valais-Wallis qui justement travaillait au développement de l'option Territoire Energétique Durable. Cette décision permet de poursuivre les projets existants dans des conditions favorables (taille critique de la HES-SO Valais-Wallis) tout en maintenant l'ancrage local en Valais.
- Deuxièmement, concernant le départ du personnel, celui-ci avait un impact négatif sur la capacité du Crem à honorer les prestations de services pour lesquelles il était mandaté par des clients ou par les membres. Le Comité a décidé de mandater Navitas Consilium SA (NCSA), spin-off du Crem, pour assurer la continuité des prestations de service.

Une fois ces décisions prises et les aménagements nécessaires mis en place, le Comité du Crem a décidé de travailler en deux temps :

Tout d'abord, considérer le premier semestre 2023 comme une période de transition durant laquelle :

- Les prestations de Ra&D sont assumées par la HES-SO Valais-Wallis avec le personnel du Crem qui lui est transféré définitivement
- Les prestations de service sont sous-traitées à NCSA qui agit au nom et pour le compte du Crem
- Le Comité peut travailler sur une stratégie d'avenir qu'il présentera à l'Assemblée générale 2023 du Crem.

Puis, faire valider la stratégie par l'Assemblée générale, que M. Blaise Larpin présentera au point 10 de l'ordre du jour, et utiliser le second semestre 2023 pour organiser le Crem en conséquence.

Le Président ajoute que cette période charnière a fortement mobilisé le Comité de l'Association qu'il tient à remercier du fond du cœur pour son engagement. Rien n'aurait été possible non plus sans la participation active des partenaires stratégiques du Crem, particulièrement le canton du Valais, la ville de Martigny, la HES-SO Valais-Wallis, l'entreprise NCSA, Mme Emilie Lugrin, ainsi que toute l'équipe de l'Idiap et en particulier son directeur exécutif M. François Foglia.



M. Blaise Larpin finalise son introduction en espérant que la présente soirée d'Assemblée générale saura convaincre les membres du Crem de l'orientation choisie et marquera un nouveau départ pour l'Institution.

Au nom du Comité, il remercie les membres et se réjouit d'échanger avec eux à l'issue de l'Assemblée.

3. Présentation et approbation du rapport d'activités 2022

M. Blaise Larpin précise que le rapport d'activités est disponible en téléchargement sur le site web du Crem. Il demande si celui-ci appelle des commentaires de la salle, ce qui n'est pas le cas.

Il remercie Mme Emilie Lugin et M. Alexandre Graf pour sa rédaction et propose à l'Assemblée de l'approuver par main levée. Aucun avis contraire, ni abstention n'est soulevée. Le Rapport d'activités 2022 du Crem est donc accepté à l'unanimité.

4. Présentation du compte de résultats et du bilan 2022

M. Blaise Larpin procède à commenter les comptes annuels qui sont également consultables sur le site web du Crem.

Compte de pertes et profits au 31.12.2022

- 1,6 MCHF de produits
- Subventions et cotisations des membres relativement stables
- 1,2 MCHF de charges, à noter une baisse des charges de personnel
- Le résultat de l'exercice s'élève à CHF 379'421

Bilan au 31.12.2022

- Actifs de CHF 789'891 en hausse par rapport aux CHF 554'568 de l'exercice antérieur
- Fonds propres de CHF 424'076

M. Blaise Larpin attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que le Crem avait à l'époque une provision pour fluctuation de mandat (CHF 106'000) qui ne faisait plus sens dans le contexte actuel et qu'il a été décidé de dissoudre, et qui permet désormais de faire apparaître clairement la totalité des fonds propres de l'Association, qui se montent à CHF 424'076, et dont il reparlera au point 10.

M. Blaise Larpin demande à l'Assemblée si les comptes 2022 appellent des commentaires de la salle, ce qui n'est pas le cas.

En l'absence de questions sur les comptes, M. Blaise Larpin passe la parole à M. Julien Monod pour le rapport de révision des comptes.

5. Rapport du réviseur des comptes

M. Julien Monod de la fiduciaire Nofival procède à la lecture de la lettre du rapport de contrôle des comptes.



En tant que réviseur des comptes du Crem, il confirme l'exactitude des comptes annuels de l'Association (bilan, comptes de pertes et profits), en précisant qu'ils sont conformes à la loi et qu'ils n'ont révélé aucun élément contraire aux statuts de l'Institution.

M. Blaise Larpin remercie M. Julien Monod pour cette vérification et annonce que, suite à la présentation des comptes et à la lecture du rapport de l'organe de vérification, est arrivé le moment de l'approbation desdits comptes.

6. Approbation des comptes 2022

M. Blaise Larpin demande à l'Assemblée que les personnes qui acceptent ces comptes le fassent par main levée. Aucune opposition ou abstention n'est manifestée.

Les comptes 2022 du Crem (comptes de résultats et bilan au 31 décembre 2022) sont par conséquent approuvés à l'unanimité.

7. Décharge aux membres du Comité et aux dirigeants

M. Blaise Larpin demande tout naturellement à l'Assemblée de bien vouloir donner décharge au Comité du Crem et aux dirigeants par main levée également. Aucun avis contraire ni abstention n'est à signaler. La décharge est donc acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur confiance et les membres du Comité pour leur travail.

8. Comité : démissions et nominations statutaires

M. Blaise Larpin annonce que le Comité du Crem a reçu une seule démission, celle de M. Georges Darbellay, qu'il remercie pour son implication au service du Crem. Il propose de ne pas remplacer de suite M. Darbellay et que le Comité continue de fonctionner à huit personnes.

Il ajoute qu'aucune postulation n'a été enregistrée pour le Comité du Crem. Il s'agit donc de réélire les mêmes personnes pour un nouveau mandat d'un an, à l'exception des représentants de l'Etat du Valais et de la Ville de Martigny qui sont élus pour toute la durée de leur législature.

Il demande à l'Assemblée si celle-ci a une remarque à ce sujet. Comme ce n'est pas le cas, il propose de réélire le Comité actuel en bloc, à savoir, M. François Maréchal, Vice-Président, Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, M. Joël Fournier, M. Pierre Roduit, M. Yves Rey, Mme Florence Schmidt, M. David Crettenand et lui-même en tant que Président.

Aucune opposition ou abstention n'est manifestée. L'Assemblée approuve donc à l'unanimité la réélection des huit membres du Comité mentionnés.

9. Désignation du réviseur des comptes

M. Blaise Larpin annonce que le Comité propose de continuer avec l'entreprise Nofival SA comme organe de révision. Il consulte l'Assemblée si elle accepte cette proposition, est contre ou s'abstient ou si elle a d'autres propositions. Pas d'avis contraire, ni d'abstention ou de proposition alternative.

Par conséquent, l'Assemblée approuve à l'unanimité que Nofival SA soit reconduit pour une année en tant qu'organe de révision.



10. Stratégie future : présentation et approbation

Le Président annonce à l'Assemblée qu'il est arrivé le moment de présenter la nouvelle mission pour le Crem, la Vision 2025, la stratégie d'action ainsi que le budget prévisionnel proposés par le Comité et sur lesquels il a travaillé depuis l'automne dernier.

Il commence par lire aux membres la définition de la **nouvelle mission du Crem** :

“En s'appuyant sur les compétences de ses partenaires académiques et en collaboration avec les entreprises et autres acteurs du terrain, le Crem accompagne de manière indépendante et neutre les communes et les entreprises dans les défis de la transition énergétique et du développement durable.”

Puis il leur présente **la vision 2025** telle qu'énumérée ci-après :

En 2025 le Crem est le partenaire privilégié des communes et d'entreprises dans la définition de la planification territoriale, la mise en œuvre et le suivi de la transition énergétique et du développement durable.

Pour remplir sa mission le Crem :

- Accompagne les communes et les entreprises partenaires dans la définition, la planification, la mise en œuvre et le suivi de leur transition énergétique et en matière de développement durable
- Identifie proactivement les besoins spécifiques des communes et des entreprises et assure la veille technologique nécessaire pour y répondre
- Joue le rôle d'intégrateur entre les politiques communales, cantonales, nationales et internationales et tous les acteurs de terrain œuvrant pour la transition énergétique et le développement durable
- Contribue à la valorisation et à la démonstration sur le terrain des avancées technologiques issues de la R&D.

M. Blaise Larpin procède ensuite à la lecture de la stratégie que le Comité propose de déployer pour le futur de l'Association :

Stratégie 2023-2024

- Assurer le fonctionnement 2023 grâce à un outsourcing des prestations chez Navitas Consilium SA
- Lancer un appel à candidature pour recruter la ou les personnes motivées à mettre en œuvre la nouvelle mission du Crem
- Utiliser les fonds propres de l'Association pour financer ce virage stratégique

Il commente que tous les mandats signés sont d'ores et déjà assurés en temps et en heures grâce au partenariat avec NCSA. Il ajoute qu'un appel à candidature sera prochainement ouvert qui ne consistera pas en un recrutement standard mais à lancer un appel à projet où les personnes qui postuleront proposeront de mettre en œuvre la stratégie du Comité.

Le président passe à la présentation du budget prévisionnel envisagé pour 2023 à 2025.

2023

- Produits estimés à CHF 685'000



- Charges estimées à CHF 710'000

Un déficit d'exercice de CHF 25'000 est donc prévu pour 2023 puis un déficit de CHF 72'000 en 2024 pour arriver à un petit bénéfice de CHF 5'000 en 2025.

M. Blaise Larpin indique que cette réorientation stratégique engendrera des pertes sur les deux prochaines années mais que les fonds propres de l'Association suffisent amplement à les couvrir.

Il précise également que, dans le tableau du budget, les subventions de l'Etat du Valais apparaissent une fois en entrée et une fois en sortie car celles-ci seront redistribuées à l'acteur à qui les activités de recherche du Crem ont été transférées.

A la suite de la présentation de cette réorientation stratégique, le Président ouvre la discussion pour répondre aux questions de l'Assemblée avec les autres membres du Comité.

M. Vincent Roch, Délégué à l'énergie pour la ville de Vevey, prend la parole et avoue être surpris, en tant que membre, de ne pas avoir été consulté sur la nouvelle stratégie du Crem.

M. Blaise Larpin lui répond que cette manière de faire du Comité s'est inscrite dans un contexte d'urgence. Il commente que des travaux de consultation des membres avaient déjà été pris en compte dans une précédente réorientation stratégique en 2019-2020. La posture choisie par le Comité est de mettre au concours un projet et non pas une personne et dépendra des projets qui seront proposés au terme de l'appel à candidatures. C'est pourquoi le Comité propose aujourd'hui pour approbation à l'Assemblée une mission et une vision et une stratégie assez large.

M. François Maréchal, Vice-Président du Comité du Crem, intervient pour ajouter que le processus de sélection du comité qui évaluera les candidatures n'a pas encore été fixé et par conséquent si certains membres souhaitent y participer ils seront intégrés avec plaisir.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques de la salle, ce qui n'est pas le cas. Il propose donc de passer au vote de ladite stratégie pour appuyer le Comité dans son déploiement.

Il demande aux membres qui soutienne la nouvelle stratégie de s'exprimer par main levée. Aucun avis contraire n'est exprimé et 2 abstentions sont manifestées.

La stratégie 2023-2024 proposée par le Comité du Crem est donc acceptée par l'Assemblée.

11. Proposition de modification des statuts : présentation et approbation

M. Blaise Larpin commente que pour réaliser la nouvelle stratégie, une modification des statuts est nécessaire. La proposition de modification des statuts a été envoyée avec la convocation à la présente Assemblée et elle est également projetée sur l'écran face à l'Assemblée. Il commente que le point le plus important concerne la suppression des références à la Ra&D dans l'article 3 des buts de l'Association.

Le Président demande à l'Assemblée si elle a des remarques à formuler ou des questions concernant les modifications statutaires. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote de l'approbation de modification des statuts par main levée. Aucun avis contraire n'est soulevé et 2 abstentions sont manifestées.

La modification statutaire proposée par le Comité est donc entérinée.

12. Fixation du montant des cotisations

M. Blaise Larpin commente que le Comité propose de maintenir pour l'année à venir le montant des cotisations au même niveau qu'en 2022 soit :

CHF 100.- : Membre individuel.



CHF 250.- : Membre entreprise "associée" (moins de 10 employés).

CHF 1'000.- : Membre entreprise.

CHF 4'000.- : Membre entreprise "publicité".

CHF 10'000.- : Membre entreprise "partenaire".

CHF 1'000.- : Collectivité publique (moins de 3'000 habitants).

CHF 2'500.- : Collectivité publique (plus de 3'000 habitants).

CHF 1.-/hab. : Nbre d'hab. : Collectivité publique "partenaire"

Le Président consulte l'Assemblée si elle a des remarques à formuler ou des questions concernant le montant des cotisations.

M. Vincent Roch se demande, au vu de la période de latence 2023-2024, ce qu'il va advenir des contre-prestations qui sont relativement élevées.

M. Blaise Larpin lui répond que les contre-prestations aux cotisations des membres ont en tout temps été assurées malgré les difficultés du Crem en 2022 et continueront de l'être en 2023 en délégation par le personnel de NCSA. Les contre-prestations sont garanties pour l'année à venir et les membres peuvent s'adresser au Crem comme à leur habitude.

Le Président procède au vote de la proposition de montant des cotisations par main levée. Aucun avis contraire n'est signalé et 1 abstention est soulevée.

L'Assemblée approuve donc le maintien des cotisations actuelles pour l'année 2023.

13. Divers

Le Président demande à l'Assemblée de se manifester en cas de points divers.

M. Pascal Mullener, Délégué à l'énergie pour la ville de Montreux, prend la parole pour exprimer sa surprise sur le fait qu'il n'y ait pas eu de communication sur la situation du Crem envers les communes qui avaient des mandats en cours avec le Crem, ce qu'il trouve léger.

M. Blaise Larpin lui répond qu'il entend la remarque. Il s'excuse du manque de proactivité de la part du Comité en matière de communication en une période extrêmement compliquée pour le Crem.

M. Georges Ohana, Délégué à l'énergie pour la ville de Lausanne, intervient pour faire part de son sentiment à l'Assemblée sur le fait que la plus-value du Crem résidait historiquement dans la Ra&D. Par conséquent, il s'interroge sur le futur-même du Crem sans ses activités de Ra&D, futur auquel, à titre personnel, il ne croit pas.

M. François Maréchal lui répond qu'au niveau du Comité il y a eu une volonté du transfert des activités de Ra&D à la HES-SO Valais-Wallis qui a repris le flambeau de ce côté-là. Il était difficile pour le Crem de poursuivre la Ra&D sans taille critique donc il valait mieux s'articuler avec les partenaires de la recherche pour garantir qu'elle prenne de l'ampleur. Le constat pour le Comité était que les membres du Crem ont besoin d'une interface, quelqu'un qui écoute leurs besoins et les transfère vers la recherche, ce qui est tout aussi important. Le Crem aura ainsi « une oreille plus grande » pour réaliser sa mission dans la transition énergétique.

M. Pierre Roduit, membre ordinaire du Comité, relève que les deux interventions du public mettent le doigt sur un point extrêmement critique si le Crem n'arrive pas à s'adosser, entre autres, à la HES-SO, à la HEIG-VD en Suisse romande et s'il n'arrive pas à faire l'interface et perd le lien avec les acteurs du terrain, il perdra tout. Il parle en son nom et celui de M. François Maréchal qui ont à l'heure actuelle la



volonté de porter cette intégration avec les Hautes écoles mais le Crem futur devra veiller à ce qu'elle se poursuive.

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la ville de Martigny et membre ordinaire du Comité, explique que le Crem a eu du succès ces dernières années mais que, particulièrement l'année dernière, il a subi une fuite de son personnel, notamment vers les distributeurs. Il y a quelques années les distributeurs n'avaient pas de contacts avec les communes. Le Crem n'a pas su retenir ses employés qui sont partis vers les distributeurs qui font aujourd'hui du conseil. Il doit prendre en compte ces éléments et analyser quels avantages les collaborateurs ont trouvé de partir. Elle insiste sur le fait que le Comité veut conserver une petite chance pour le Crem. La neutralité du Crem, que n'ont pas les distributeurs, et cette qualité d'interface entre les communes et la recherche qui pourrait être dans les mains du Crem est capitale à mettre en avant. Elle avoue que pour les membres c'est faire preuve d'une confiance en partie aveugle. Elle comprend qu'ils puissent avoir des doutes mais elle les invite à croire dans cette neutralité du Crem et cette interface future pour les communes qu'elle espère qu'ils soutiendront.

M. Etienne Favey prend la parole et commente qu'il était Délégué à l'énergie pour la ville de Genève jusqu'à un mois de cela, pour demander si le Crem a subi un dégât d'image. Il affirme que du côté de Genève, il y a bien eu un dégât d'image.

M. Blaise Larpin lui répond qu'il y a eu une communication déficiente, un manque de suivi sur les projets et effectivement peut-être un dégât d'image sur la fin.

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz lui demande de préciser ce qu'il entend par dégât d'image dans le cas de Genève car pour l'Association c'est intéressant d'entendre son avis.

M. Etienne Favey explique qu'à un moment donné il y a eu une vision élitiste du Crem come institut de recherche et la direction du Crem s'est montrée très distante du mandat que le Crem avait avec la ville de Genève qui était co-mandataire avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). L'OCEN a eu une très mauvaise impression de la direction du Crem. De fait il y a eu dégât d'image car le Crem est apparu comme un acteur non-fiable.

M. Etienne Favey demande également au Comité si le Crem veut se recentrer sur le Valais ou s'il gardera sa présence romande.

M. Blaise Larpin lui répond qu'une nouvelle formation s'ouvre avec la HES-SO en Valais mais qu'un lien fort est établi avec l'EPFL et des collaborations sont envisagées également avec l'HEPIA à Genève ou encore avec la HEIG-VD.

Il remercie Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz pour ses explications et ajoute que le Crem a perdu le contact avec une partie des communes, ce qu'il n'a pas su redresser assez vite. Il est conscient des enjeux d'être à nouveau au contact des communes car c'est là où réside l'ADN du Crem.

M. Pierre Roduit ajoute qu'on en a beaucoup demandé ces dernières années de vouloir un directeur à la pointe de la recherche et en même temps sur le terrain auprès des communes et des membres, ce qui représentait un grand écart intenable.

M. Georges Ohana intervient pour préciser qu'il ne jette pas la pierre à l'ancien directeur M. Jakob Rager. Il ajoute que la ville de Lausanne avait un projet de planification énergétique territoriale, qui demande extrêmement de moyens mais qui est très compliquée à mener car personne ne s'en donne les moyens. Le problème pour lui réside dans la planification énergétique territoriale et les moyens qu'elle implique.



M. Pierre Roduit est d'accord avec lui, il faut absolument plus de dynamique avec le terrain et les communes et en parallèle développer les recherches de moyens auprès des Hautes écoles pour soutenir le tout.

M. Aldo Resenterra, Conseiller communal de Fully, intervient pour commenter que les collectivités publiques sont complètement déroutées et dépassées aujourd'hui. Elles ont besoin d'un réel soutien de personnes compétentes. Il est évident qu'il ne faut pas lâcher la recherche car des gains énergétiques en découlent mais la première priorité est de s'investir dans la transition. Quand les communes reçoivent un rapport encore faut-il le faire approuver. C'est très compliqué, même pour lui en tant qu'ingénieur, de faire passer le message dans les conseils au niveau politique. La recherche implique des coûts astronomiques et de personnel et, déjà pour les postes de base actuels, les communes n'arrivent pas à recruter. Dans l'absolu, il juge très bonne l'initiative du Comité de formuler dans la nouvelle mission du Crem les besoins des collectivités.

M. Vincent Roch relève les propos antérieurs qui parlent de dégât d'image et de consulter les collectivités sur leurs besoins. Il insiste sur le deuxième point car si la nouvelle stratégie arrive dans deux ans et ne correspond pas aux besoins, il est absolument crucial de consulter au préalable les membres du Crem, également les membres entreprises, dans le travail qui va être mené.

M. Blaise Larpin entend la remarque et assure que le Comité va la prendre en compte.

M. Ludovic Roussin, ex-collaborateur du Crem, prend la parole pour relever les propos de consolider le contact avec le terrain, ce qui demande des personnes. Le Crem a subi des dégâts et les collaborateurs sont partis. Il y a eu une perte de contacts et une perte d'information sur les projets même si on peut avoir confiance en NCSA. Il comprend la volonté de trouver une à deux personnes pour mettre en place la nouvelle stratégie mais dans une plus large échelle il se demande comment remettre en ouvre la masse de travail à mener.

M. Blaise Larpin lui répond que cela passera évidemment par l'engagement de personnel. Il affirme que dans le budget présenté il y a une marge pour engager cinq personnes afin d'avoir la masse critique suffisante pour renouer le contact avec le terrain, mais cela dépendra du porteur de projet recruté.

Comme il n'y a plus de questions, afin de clore la partie officielle de l'Assemblée générale du Crem, M. Blaise Larpin se permet de remercier l'Etat du Valais, la commune de Martigny et toute l'équipe de l'Idiap, particulièrement M. François Foglia qui a accepté de surseoir aux délais contractuels afin de permettre au Crem de diminuer rapidement la surface de ses bureaux et donc de ses charges.

Le Président souhaite une bonne soirée à tous les présents dans la salle et se réjouit de partager un verre avec eux lors de l'apéritif qui suivra la conférence.

Avant de passer à l'apéritif, il invite Messieurs Marc BUNGENER, chef d'Office de la durabilité de la Ville de Morges, Ludovic ROUSSIN, responsable de projet chez Signa-Terre et ancien collaborateur du Crem et Christophe JEANDUPEUX, Senior Product Manager chez Romande Energie SA, à monter sur scène pour donner une conférence sur le thème : "Commune Rénove - Projet pilote : bilan, apprentissages et perspectives".

Martigny, le 4 avril 2023

Pour le Crem

Blaise Larpin
Président

Emilie Lugin
Secrétaire